



VIGNES EN BRETAGNE. UN RENOUVEAU QUI INQUIÈTE

Gérard Alle

Encouragé par la publication de plusieurs ouvrages sur le vin en Bretagne, un mouvement de vigneron amateurs prend son essor dans tous les départements bretons. Au-delà d'une production associative et festive, c'est au patrimoine viticole breton, qu'on a injustement réduit à la Loire-Atlantique, que ses acteurs entendent rendre ses lettres de noblesse.

EN HAUT, vendange par les bénévoles de l'association des Amis du Braden. À l'initiative de l'association des habitants de ce quartier de Quimper, huit cents ceps de vigne ont été plantés en avril 2006.

EN BAS, le vignoble en "lyre", caractéristique du coteau quimpérois du Braden.

Les vigneron amateurs membres de l'Association pour le renouveau des vins bretons (ARVB), fondée il y a six ans pour favoriser les échanges d'expériences, ne s'attendaient pas à se retrouver ainsi sous le feu des projecteurs. Leur sixième assemblée générale qui s'est tenue avant l'été sur les hauteurs du Braden, à Quimper, non loin du très joli vignoble implanté par une association du quartier, a pourtant fait la part belle à un rapport parlementaire qui les prend directement pour cible : "Il ne saurait être nié que cette perspective d'ouverture aiguise les appétits des régions qui ne sont plus des régions viticoles, mais qui pourraient le redevenir. On pourra relever par exemple cette "Association pour le renouveau des vins de Bretagne", qui milite avec succès



pour une plus grande ouverture des droits de plantation. Le marché peut être identifié : vins associatifs, vins d'honneur, vins de communes. Aujourd'hui, les plantations artisanales se multiplient en respectant la règle de l'absence de vente de vin en bouteille. Le vin est proposé au verre, à des occasions festives... Mais il est clair qu'il ne s'agit que d'une amorce." (1) En France, la plantation de vignes est soumise à autorisation et interdite dans les départements dits "non viticoles". Or, la liste de ces départements est sujette à caution. Deux régions non reconnues revendiquent une histoire viticole : l'Île-de-France et la Bretagne. Des associations de viticulteurs amateurs d'Île-de-France, nombreuses et bien organisées, ont obtenu de l'administration le droit de planter, pour chaque individu, une centaine de ceps, à condition de ne pas commercialiser les vins. Les viticulteurs bretons revendiquent le même traitement, mais pour l'instant sans succès. En 2008, Jean Donnio, qui cultive sept cents pieds de vigne au Quillio, près de Mûr-de-Bretagne, s'est vu signifier l'obligation d'arracher ses ceps et de livrer le fruit de la récolte à la distillation. Suite à une forte mobilisation, les douanes ont finalement renoncé à intervenir, au prétexte de l'ancienneté de la plantation. Depuis, elles ferment les yeux. La libéralisation des droits de plantation en Europe, d'abord prévue pour 2012, est sans cesse reportée sous la pression du lobby viticole français. Un jour ou l'autre, la France devra

sans doute s'y soumettre, même si cela n'est pas forcément souhaitable et risque de bouleverser un marché du vin déjà fragile. Les membres de l'ARVB, vigneron amateurs, ne réclament pas cette libéralisation, ils revendiquent simplement le droit culturel de s'adonner à la viticulture sans but commercial. Ce n'est donc pas demain la veille que nous verrons les agriculteurs du Léon remplacer la culture des artichauts par celle de la vigne ; même s'il convient de saluer ici des viticulteurs du Folgoët, producteurs d'excellents vins blancs, qui accueilleront en 2012 la prochaine assemblée générale et séance de dégustation de l'ARVB.

En Bretagne, seuls deux départements sont encore légalement considérés comme "viticoles" : la Loire-Atlantique et le Morbihan. Dans ce dernier, cependant, la superficie minimum exigée pour la création d'une nouvelle vigne rend tout projet irréalisable. En Normandie, un cas de figure prouve une fois de plus que la République égalitaire n'en est pas à une contradiction près : un notaire a non seulement créé un vignoble, mais il a obtenu une AOC pour sa production, "les Arpents du Soleil", le tout dans un département, l'Orne, considéré comme non viticole.

AU-DELÀ DU MUSCADET

Bien sûr, tout le monde connaît le muscadet et la plupart des gens pensent qu'il n'y a jamais eu de vigne et encore moins de vignobles en Bretagne ailleurs que dans le pays nantais. Or, au Moyen Âge, il existait des vignes un peu partout, y compris en basse Bretagne. Au fil du temps, les vignobles importants ont fini par se concentrer dans la région nantaise, bien sûr, mais aussi autour des monastères, près des villes et dans des rias au climat favorable (Redon, Dinan, Landévennec, Quimperlé, Pont-Scorff, Morlaix, dans la vallée de la Rance, Guérande, sous les remparts de la ville de Rennes, sur la presqu'île de Rhuys, etc.), avant de disparaître peu à peu, victimes de catastrophes climatiques, de maladies ou de choix politiques.

Depuis la parution d'un premier ouvrage désormais épuisé, *le Vin des Bretons*, aux éditions du Télégramme, l'absence d'un livre de référence sur l'histoire de la vigne en Bretagne se faisait sentir. Ce n'est plus le cas depuis le mois de juin, avec la parution d'une étude impressionnante signée Guy Saindrenan, baptisée *la Vigne et le Vin en Bretagne* (2). Essentiellement axée sur les vignobles importants, elle laisse de côté les petites superficies de vigne, rarement mentionnées dans les documents anciens, ce qui ne veut pas dire qu'elles n'existaient pas. Guy Saindrenan constate l'échec de la viticulture bretonne à se maintenir ailleurs que dans le pays nantais, mettant en cause l'incurie des pouvoirs publics au début du XX^e siècle, dans la gestion de la crise du vignoble de Rhuys, par exemple ; mais il dénonce aussi un manque de professionnalisme et parfois le choix de la quantité au détriment de la qualité.

Il reste que la vigne n'est pas étrangère à la Bretagne sur presque toute la totalité de son territoire, comme le prouvent l'abondance des toponymes, certaines formes de parcelles sur les cadastres, de nombreuses mentions dans les cartulaires, les actes de propriété, ainsi que des légendes, comme celle des ânes de Rigourdain qui



EN HAUT, Pierre Collorec, président de l'association du Braden devant le pressoir quimpérois.

AU MILIEU, Jean Donnio, viticulteur au Quillio (Côtes-d'Armor), distillant ses conseils aux membres de l'Association pour le renouveau des vins bretons.

EN BAS, Pierre Guigui, rédacteur en chef de la revue *Gault et Millau* et membre de l'Association pour le renouveau du vin breton (ARVB), s'adonnant au délicat exercice de dégustation commentée des crus bretons, lors de l'assemblée générale 2011.

CI-DESSOUS, l'affiche en breton de l'assemblée générale de l'ARVB.

traversaient la Rance pour aller manger le raisin des vignes de l'ermitte saint Suliac. C'est d'ailleurs sur le mont Garrot, sur la commune de Saint-Suliac, qu'est implanté aujourd'hui l'un des plus beaux vignobles de Bretagne, surplombant la Rance et l'antique port viking. Non loin de là, dans un taillis, un agriculteur découvrit en 1996 une lambrusque produisant quelques grains noirs. Analysé par l'Inra de Montpellier, ce cépage, d'abord classé inconnu, s'avérera contenir des caractéristiques génétiques du merlot. Ce bout de liane était probablement le dernier témoin vivant des vignes autrefois implantées sur les bords de la Rance et décrites par le navigateur arabe Al Idrisi, au XII^e siècle. D'autres vignes résiduelles, qui courent ici et là, aux quatre coins de la Bretagne, mériteraient collectage et analyse, afin de retrouver quelques cépages perdus et parfaitement adaptés à nos climats. L'ARVB ne demande que ça. ■

(1) Extrait de la proposition de résolution présentée au nom de la commission des affaires européennes sur le régime des droits de plantation de vigne, par Gérard César et Simon Sutour, sénateurs.

(2) *La Vigne et le Vin en Bretagne*, Guy Saindrenan, Editions Coop Breizh, 2010.

POUR EN SAVOIR PLUS :
<http://vigneronsbretons.over-blog.net/> et www.lebraden.fr/vigne.html

